

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01224

Numéro SIREN : 533 579 298

Nom ou dénomination : A MANIPLOMB

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2019 sous le numéro de dépôt B2019/015094

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/015094**
n°de gestion : **2011B01224**
n°SIREN : **533 579 298 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 18/09/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A MANIPLOMB - Société par actions simplifiée
6 rue Lieutenant Chanaron 38000 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1474298

Désignation de l'entreprise A MANIPLOMBNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 6 Rue Lieutenant CHANARON38000 GRENOBLENuméro SIRET * 5 3 3 5 7 9 2 9 8 0 0 0 1 9Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>		
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	ACTIF							
	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014	2 190	016	2 190		
	Immobilisations corporelles *		028		030			
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
Total I (5)		044	2 190	048	2 190			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
	Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	20 087	070	20 087		9 799
		Autres * (3)	072	2 582	074	2 582		2 847
	Valeurs mobilières de placement		080	5 000	082	5 000		
	Disponibilités		084	9 810	086	9 810		19 389
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	37 479	098	37 479		32 035
	Total général (I+II)		110	39 669	112	2 190	37 479	32 035
CAPITAUX PROPRES	PASSIF							
	Capital social ou individuel *		120			1 000		1 000
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126			100		100
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'annulation d'écarts d'évaluation de plus de 10 %)		131					
	Report à nouveau		134			17 202		8 931
	Résultat de l'exercice		136			7 332		8 271
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142			25 634		18 302
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154					
	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			4 627		7 850
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169			7 218		5 883
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176			11 845		13 733
	Total général (I + II + III)		180			37 479		32 035
	RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
		(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A MANIPLOMB

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 8

Néant
Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	121 522	72 720
Production vendue	{	biens	215	214		
		services *	217	218	3 464	1 872
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	61	2
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	125 047	74 594

Pour copie
Certifiée conforme

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	98 784	52 168
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * :	dont crédit bail	- mobilier	- immobilier	242	15 743	12 508
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243	1 418	244	1 418	384
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements *				254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	316	186
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	116 261	65 246

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers				270	8 786	9 348
Produits exceptionnels				280		
Charges financières				290		432
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		294	76	49
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		300	71	
Impôts sur les bénéfices *				306	1 306	1 460

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			310	7 332	8 271
---------------------	--	--	--	-----	-------	-------

Régime d'impôt

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				312	7 332	314
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				316		
Provisions non déductibles *				318		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				322		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	1 306	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	71	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				251		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
				999		

Deductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprise nouvelle (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989		
Divers, dont ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655		
Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)			Zones de réhabilitation de la défense (44. quinquies)	127		
Pôles de compétitivité hors CICE (art 43. undecies)			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43. duodecies)	991		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44. sexdecies)			Créance due au report en arrière du déficit	346		
						342
						350

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				352	8 709	354
---	--	--	--	-----	-------	-----

Déficits

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
--	--	--	--	--	--	-----

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

				370	8 709	372
--	--	--	--	-----	-------	-----

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Group

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

*Pour copie
Certifié conforme*

page

6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

6

Etat des amortissements

7

Etat des échéances des créances et des dettes

7

Evaluation des créances et des dettes

7

Dépréciation des créances

7

Charges à payer

7

Charges et produits constatés d'avance

8

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 190	
	TOTAL GENERAL	2 190	

ND

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 190	2 190
TOTAL GENERAL			2 190	2 190

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 190			2 190
TOTAL GENERAL	2 190			2 190

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	20 087	20 087	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 582	2 582	
TOTAL	22 669	22 669	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 627	4 627		
Impôts sur les bénéfices	1 306	1 306		
Autres impôts taxes et assimilés	1 489	1 489		
Groupe et associés	4 423	4 423		
TOTAL	11 845	11 845		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 073
Dettes fiscales et sociales	1 489
Total	3 562

ND

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

A. MANIPLOMB
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue Lieutenant Chanaron, 38000 GRENOBLE
533 579 298 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 28 juin,
A 11h00,

La société NMD ASSET, Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, ayant son siège social 1 Rue Jean Pain, 38600 FONTAINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 504 051 129 RCS GRENOBLE,

Associée unique de la société A. MANIPLOMB,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, La SARL NMD ASSET, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

ND

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 7 332,31 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 332,31 euros
------------------------	----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur Pour former un bénéfice	17 201,58 euros
--	-----------------

distribuable de	24 533,89 euros
-----------------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 24 533,89 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention intervenue au cours de l'exercice écoulé, savoir :

Refacturation du personnel de la société SARL CODITHERM, pour un montant de 12 334,92 euros.

Le solde du compte courant de la SARL NMD ASSET MANAGEMENT s'élève à 4 423,32 euros au 31/12/2018.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

NMD ASSET



A. MANIPLOMB
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue Lieutenant Chanaron, 38000 GRENOBLE
533 579 298 RCS GRENOBLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 7 332,31 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 332,31 euros
------------------------	----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	17 201,58 euros
Pour former un bénéfice	

distribuable de	24 533,89 euros
-----------------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 24 533,89 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme

La Présidente

